

UNIVERSITE
PANTHEON-ASSAS
(PARIS II)
INSTITUT
DES HAUTES ETUDES
INTERNATIONALES
DE PARIS

COURS ET TRAVAUX

N°19

L'eau
dans tous ses états
juridiques

Prospectives
hydrauliques
internationales

Par
Fabienne QUILLERE-MAJZOUB

Editions A.PEDONE
13, rue Soufflot-75005 Paris

2017

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS

INSTITUT DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES DE PARIS

COURS ET TRAVAUX

- 19 -

**L'EAU DANS TOUS SES ETATS JURIDIQUES
PROSPECTIVES HYDRAULIQUES INTERNATIONALES**

Fabienne QUILLERÉ-MAJZOUB
Professeur de droit public
IODE – CNRS UMR 6262

Editions A. PEDONE
2017

© Editions A. PEDONE – PARIS – 2017
I.S.B.N. 978-2-233-00859-6

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est issu du cours, réactualisé, que j'ai eu l'honneur de donner en février 2008 à l'Institut des hautes études internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas, à l'invitation des Professeurs Joe Verhoeven et Charles Leben.

Dans la lettre d'invitation que j'avais reçue en juin 2007, il m'était demandé d'intervenir sur un thème de mon choix, pouvant relever aussi bien du droit international que du droit européen. Mes thèmes de recherche et mes travaux m'ont porté à choisir le thème de l'eau en droit international public, en insistant sur des problématiques présentes et futures. Je me suis intéressée en particulier au(x) statut(s) juridique(s) de l'eau dans ses trois états physiques.

Comme je l'avais signalé aux étudiants, il ne s'agissait pas de traiter de manière exhaustive les problèmes que pose l'eau dans le droit international. Il s'agissait tout au plus de mettre en lumière certains aspects, certaines interrogations et hésitations, certaines ébauches de solution et autres lacunes du droit international de l'eau. Aussi ce cours visait-il, et vise-t-il toujours, à mettre en exergue la constance des problèmes posés par l'eau et l'attentisme des Etats quant aux réponses à apporter, malgré les efforts des institutions intervenant dans ce domaine pour assurer le développement actuel et futur du droit international.

Je voudrais exprimer à travers cet ouvrage mes plus vifs remerciements aux Professeurs Joe Verhoeven et Charles Leben pour leur invitation. Outre l'honneur qu'ils m'ont fait et le plaisir que j'ai eu à échanger avec les étudiants de l'Institut, ils m'ont permis de découvrir leur vénérable institution « de l'intérieur », me rappelant les nombreux séjours que j'avais fait « en face », dans les murs de la bibliothèque Cujas, à l'époque où j'étais allocataire de recherche à la Faculté de droit de l'Université de Rennes I.

Je tiens également à exprimer mes remerciements les plus chaleureux au Professeur Carlo Santulli pour l'intérêt profond et attentif qu'il a montré pour cette publication, ainsi que les conseils avisés et pertinents qu'il m'a prodigués, parfaite image de la continuité dans l'excellence qu'il représente à la tête de l'Institut.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

A. Le cycle de l'eau.....	5
B. La quantité d'eau disponible.....	5
C. L'utilisation de l'eau.....	6
D. L'eau dans le droit international public	6
E. La navigation, premier objet des conventions.....	7
F. L'hydroélectricité, deuxième utilisation conventionnelle	8
G. Les « utilisations autres que la navigation », nouvel objet conventionnel	9
1. L'intervention des Nations Unis.....	9
2. Les travaux de l'Association du droit international (International Law Association - ILA)	10
3. Les travaux de la Commission du droit international des Nations Unies (CDI).....	10
4. La Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation du 21 mai 1997 (Convention de 1997)	11
H. Appréciation rapide de la Convention de 1997.....	11
1. La question de la souveraineté des Etats	11
2. La question de l'effectivité de la Convention de 1997	12
PLAN DU COURS	13

PREMIÈRE PARTIE

LE TRAITEMENT CONVENTIONNEL DE L'EAU EN DROIT INTERNATIONAL, OU COMMENT DOMPTER L'INDOMPTABLE ?

I. LES TRAITÉS SUR LES COURS D'EAU INTERNATIONAUX ET LA SUCCESSION D'ÉTAT

A. La contestation du principe de la « table rase »	17
1. Un fondement juridiquement critiqué	18
a. Le refus de la théorie de la souveraineté absolue	18
b. Le refus du principe de l'intégrité territoriale absolue	19
c. Le recours à la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles.....	19
d. L'exception des traités territoriaux.....	20
2. Une application démentie en pratique	21
a. L'observation des anciens traités faute d'accord nouveau.....	21
b. Le rejet des anciens régimes tempéré par leur observation en cas de conflit	22
c. La renégociation pour un nouveau régime identique à l'ancien	23

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS JURIDIQUES

B. Un principe de continuité relativement ferme.....	23
1. Une théorie de la transmissibilité automatique sans véritable fondement	24
a. L'analogie des servitudes internationales.....	24
b. Le recours aux traités « objectifs ».....	25
c. La notion de traités « territoriaux »	25
2. La reconnaissance d'une nature imposant la transmissibilité	27
a. Le glissement d'une qualification territoriale du traité.....	27
b. ... vers un fondement tiré du caractère partagé de la ressource	27

II. LA QUESTION DU PARTAGE DES EAUX DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

A. La jurimétrie au service de la modélisation de la Convention de 1997.....	29
1. Les dispositions de la Convention de 1997 à modéliser.....	30
2. La modélisation des dispositions de la Convention de 1997	31
a. Les éléments de la modélisation.....	31
b. Le calcul de la modélisation.....	32
B. La mise en application pratique de la Convention de 1997 saisie par la jurimétrie	33
1. L'application du modèle jurimétrique	34
2. L'adéquation d'un modèle mathématique à la Convention de 1997.....	35
a. Les limites de la modélisation de la Convention de 1997	36
b. Les avantages de la modélisation de la Convention de 1997	37

III. LA COMMERCIALISATION DES EAUX DES COURS D'EAUX INTERNATIONAUX

A. Une commercialisation impossible faute de droits	39
1. L'absence de propriété absolue des Etats sur les eaux des cours d'eau internationaux	40
a. Le rejet de la théorie de la souveraineté absolue	40
b. L'inapplicabilité de la souveraineté sur les ressources naturelles	40
2. L'eau, une ressource d'exception.....	41
B. Une commercialisation interdite par principes.....	43
1. Le principe de l'utilisation non dommageable	43
2. Le principe de bon voisinage	44
a. Signification et valeur du principe	44
b. Violation du principe par la vente d'eau	45

SECONDE PARTIE

LES PERSPECTIVES NON CONVENTIONNELLES DE L'EAU EN DROIT INTERNATIONAL : COMMENT SAISIR L'INSAISSISSABLE ?

I. L'EXPLOITATION DES ICEBERGS

A. La complexité du droit applicable à l'eau des icebergs	52
1. Le principe implicite de liberté d'exploitation dans le droit de la mer	53

TABLE DES MATIÈRES

a. La liberté d'exploitation dans le respect des zones de souveraineté maritimes ...	53
b. L'absence de base légale à l'opposition d'exploitation des icebergs.....	54
c. La liberté d'exploitation des icebergs dans le respect de l'interdiction de causer des dommages.....	55
2. La question de l'interdiction d'exploitation des icebergs en Antarctique.....	56
a. Un principe d'interdiction a priori.....	56
b. L'exception d'exploitation des glaces antarctiques.....	57
c. Une exception inopérante en raison de conditions d'application dirimantes.....	57
d. Un principe d'interdiction d'exploitation des icebergs voulu par les Etats parties au STA	58
e. L'interdiction d'exploitation des icebergs pour préserver leurs apports systémiques.....	59
B. La recherche d'un statut pour exploiter l'eau des icebergs	59
1. Des solutions classiques inadéquates	60
a. L'absence d'« îles de glace » faute de territoire	60
b. L'impossible confusion avec des « navires de glace ».....	61
c. La qualification inappropriée de res nullius	61
d. La qualification impropre de res communis.....	62
e. La théorie inapplicable des ressources naturelles	63
2. Les propositions pour un statut unifié des icebergs.....	63
a. La notion de patrimoine commun de l'humanité (PCH).....	64
b. L'inadéquation de l'application du PCH aux icebergs	65
c. A la recherche des éléments nécessaires à un statut unifié d'exploitation des icebergs.....	66

II. LA RÉCOLTE DES NUAGES

A. Du droit à l'eau des nuages.....	69
1. La licéité de l'intervention pluviométrique active en question.....	70
a. La carence du droit international relatif à la récolte des nuages	71
b. L'inapplicabilité du droit international à la récolte des nuages	72
2. L'appropriation territoriale des nuages en débat	73
a. Le mythe de l'appropriation des nuages.....	74
b. L'intervention climatique saisie par la mise en jeu de la responsabilité.....	75
B. De la responsabilité au partage de l'eau des nuages	76
1. L'engagement de la responsabilité internationale	77
a. L'interdiction de causer des dommages significatifs.....	77
b. La portée du caractère significatif du dommage	79
c. L'introuvable lien de causalité	80
2. La question du partage de l'eau des nuages	80
a. La problématique des nuages artificiels	81
b. Le caractère naturellement partagé des nuages	82

CONCLUSION

Dans tous ses possibles états de droit, l'eau, élément naturel vital, originel, puissant et si profondément international, demeure un mystère : elle est partout, mais peut manquer. Aussi, principalement, mais pas exclusivement, liée aux questions de navigation, sa prise en considération dans les traités internationaux, commencée plusieurs millénaires avant notre ère, se prolonge désormais par un foisonnement par centaines d'engagements que la préoccupation intégrée d'une écologie humaniste ou de survie oblige à son tour à considérer. C'est à cette tâche ardue, celle d'un tour prospectif hydraulique international, que se consacre Fabienne Quilleré-Majzoub dans ce nouvel *opus* des cours et travaux de l'IHEI.

Créée par Prosper WEIL
la collection des
« Cours et travaux »
est dirigée par

Carlo SANTULLI
Professeur à l'Université
Panthéon-Assas (Paris II),
directeur de l'Institut des Hautes
Etudes Internationales

Suivi éditorial par
Jérôme BENZIMRA-HAZAN

Parutions de la collection :

Numéros 1 à 16 disponibles aux Editions A. PEDONE

- N° 17: EMERGING ECONOMIE AND INTERNATIONAL
TRADE AND INVESTMENT LAW
- N° 18 : DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES
MORCEAUX CHOISIS
- N° 19 : L'EAU DANS TOUS SES ETATS JURIDIQUES
PROSPECTIVES HYDRAULIQUES
INTERNATIONALES

F. Quillere-Majzoub - L'EAU DANS TOUS SES ETATS JURIDIQUES

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax :
+ 33 (0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **15 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la Poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00859-6

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....